

monabanq. dope le taux de ses contrats d'assurance-vie

Jusqu'au 15 juin 2010, monabanq. propose aux épargnants de bénéficier de taux avantageux en garantissant des taux de 3.80% et 4% sur ses contrats d'assurance vie monabanq. vie et monabanq. vie Premium.

Pour tout versement effectué avant le 15 juin 2010, monabanq. garantit des taux de 3,80% et 4% jusqu'à la fin de l'année sur ses contrats d'assurance vie monabanq. vie et monabanq. vie Premium.

Pour bénéficier du taux à 3,80%, l'épargnant doit investir entre 20 et 30% de son versement sur des supports en unités de compte. Ce taux s'élèvera à 4% pour tout investissement supérieur à 30% sur les unités de compte.

Cette offre est valable pour tout versement initial ou complémentaire. Plusieurs versements peuvent être réalisés sur les contrats. Cette offre n'impose ni minimum d'investissement (le minimum requis est défini par les conditions générales) ni plafond maximum pour les versements.

Cette offre s'applique aux deux contrats d'assurance vie suivants :

- « **monabanq. vie** », contrat d'assurance vie qui permet au plus grand nombre de profiter des avantages de l'assurance vie (épargne toujours disponible, fiscalité avantageuse, tarification simple).

- « **monabanq. vie Premium** », qui a obtenu le label d'excellence 2009 des Dossiers de l'Épargne, conjugue une offre très complète et des tarifs compétitifs, 100% en ligne. L'épargnant accède ainsi à un large choix de supports d'investissement (150 unités de compte), à un grand nombre d'options de gestions (arbitrages, modification de la composition de son portefeuille, transferts fractionnés, sécurisation des plus-values, maîtrise des moins-values, stop and loss, rachats partiels programmés, rente viagère, etc.) pour adapter son

contrat à sa stratégie de placements.

Outre leurs performances, monabanq.vie et monabanq. vie Premium proposent des frais réduits :

- o 0% de frais d'entrée
- o 0% de frais sur tous les versements
- o 0,60% de frais de gestion sur le fonds Euro
- o 0,85% sur les unités de compte pour monabanq.vie et 0.80% pour monabanq.vie Premium.

L'offre pourra être clôturée à tout moment avant le 15 juin sur décision de Generali.

Conditions générales des contrats :

Performances sur le fonds en euros eurossima, nettes de frais de gestion, hors prélèvements sociaux. Pour l'année 2010, le taux minimum garanti est de 3%. Les performances passées ne préfigurent pas des performances futures.

Un minimum de 1 000 €, tous supports confondus, doit être laissé sur votre contrat monabanq. vie Premium pour éviter la clôture. Les versements libres et les rachats partiels ne peuvent être inférieurs à 500 €.

Conditions de fonctionnement indiquées dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

monabanq. société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07028164. Site web : www.orias.fr (où cette immatriculation peut être vérifiée). Entreprise régie par le code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACAM, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 61 rue Taitbout 75009 Paris Cedex 09.

monabanq. vie Premium est un contrat d'assurance vie individuel, libellé en euros et/ou en unités de compte, produit par E-Cie Vie (groupe Generali), Société Anonyme au capital de 62 362 780 euros, entreprise régie par le code des assurances - 440 315 612 RCS Paris - Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris.

A propos de monabanq. :

Créée en octobre 2006, monabanq. s'est rapidement imposée en France sur le marché bancaire comme une banque nouvelle génération qui propose chaque jour à ses 250 000 clients tous les produits de la banque traditionnelle ainsi qu'une réelle proximité relationnelle auxquels s'ajoutent les qualités de flexibilité et de compétitivité que procure Internet. monabanq. est filiale du Groupe COFIDIS Participations détenue par BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) et le Groupe 3SI (Trois Suisses International).